

Pôle métropolitain

GRAND LYON LA MÉTROPOLE
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE
CAPI PORTE DE L'ISÈRE
VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE
CC EST LYONNAIS



La vie des étudiants à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne

Une approche par le logement, la mobilité, la formation & les modes de vie

Novembre 2022



Agences d'urbanisme
Lyon & Saint-Etienne

Sommaire

1

Introduction : Observer les dynamiques étudiantes à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

2

Principales données de cadrage sur la vie des étudiants à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne

- 1- Les effectifs étudiants à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne
- 2- Lieux et modes de logement des étudiants
- 3- L'organisation des principaux flux de déplacements
- 4- Une première approche des rythmes de vie étudiant

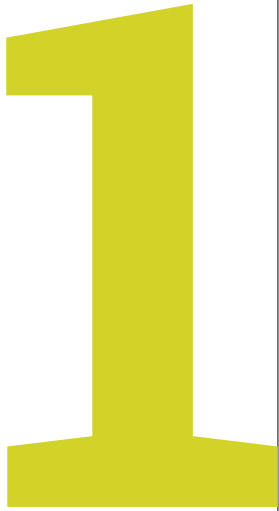
3

Organisation des formations aux échelles des territoires du Pôle Métropolitain et de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

- 1- L'origine géographique des étudiants et l'attractivité des formations
- 2- L'offre d'enseignement supérieur : enjeu de maillage, de développement et de gestion des territoires locaux
- 3- Vers une nouvelle donne territoriale de l'enseignement supérieur ?

4

Conclusion : Quelques pistes et enjeux pour l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne



Introduction :

Observer les dynamiques étudiantes à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne

En 2020, le Pôle Métropolitain confie aux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne une étude sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Il s'agit, pour la première fois, d'observer, à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne (ci-après dénommée Amelyse), des réalités habituellement observées à l'échelle des EPCI. En effet, actuellement, la Métropole de Lyon travaille à la définition de son second Schéma de développement universitaire (SDU) tandis que Saint-Etienne Métropole a finalisé son "Schéma campus". Si ces documents sont essentiels à la stratégie des deux agglomérations, ils ne bénéficient pas d'une connaissance sur les dynamiques étudiantes à plus grande échelle. Or, les pratiques de mobilité et de logement des étudiants, notamment, dépassent les périmètres administratifs des EPCI. Ainsi, plusieurs questions se posent naturellement : comment s'organisent les flux de déplacements des étudiants à l'échelle de l'Amelyse ? Où et comment vivent les étudiants au sein de ce vaste territoire ? Comment ces pratiques se superposent-elles avec l'offre d'enseignement supérieur ? Cette étude vise à apporter des premiers éléments de réponse à ces questions. Il s'agit, à travers l'exploitation des données disponibles, de réaliser une première analyse des dynamiques étudiantes à cette échelle singulière. L'étude propose, ainsi :

- un premier regard sur l'offre d'enseignement supérieur à l'échelle de l'Amelyse : quelles spécialisations ? Quelles complémentarités ? ;
- une première photographie des mobilités étudiantes ;
- une première photographie de l'offre et des besoins en logements ;
- une première approche sur le rythme de vie des étudiants, population qui peut constituer une part importante des habitants des territoires.

Cette étude se donne, donc, pour objectif d'alimenter les réflexions du Pôle Métropolitain et de ses territoires membres sous un angle interterritorial, en complément des schémas sectoriels élaborés par les Métropoles de Saint-Etienne et de Lyon. Il s'agit de proposer une connaissance plus globale sur le sujet afin d'affiner leurs politiques publiques. Cette première approche des dynamiques de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à l'échelle du Pôle Métropolitain et de l'Amelyse repose sur plusieurs démarches :

- le recueil de données statistiques mobilisables sur le logement et la mobilité des étudiants ;
- l'analyse du système, ou des systèmes universitaires mettant en lien les territoires du Pôle Métropolitain et de l'Amelyse ;
- l'identification de tendances lourdes ou signaux faibles liés au contexte actuel (crise économique conséquence, notamment, de la crise sanitaire de 2020-2021 et du contexte international) ;
- une revue de presse relative à la vie étudiante, réalisée par les services Documentation des deux Agences d'urbanisme.

Afin de proposer une approche plus pertinente, les analyses seront réalisées à l'échelle des principaux EPCI de l'Amelyse. Cela intègre les six intercommunalités du Pôle Métropolitain :

- Saint-Etienne Métropole ;
- Vienne Condrieu Agglomération ;
- la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi) ;
- la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) ;
- la Métropole de Lyon ;
- Villefranche-Beaujolais-Saône.

Ces intercommunalités sont complétées par les trois EPCI suivants :

- Annonay-Rhône Agglo ;
- la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- Roannais Agglomération.

2

Principales données de cadrage sur la vie des étudiants à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne

1-Les effectifs étudiants

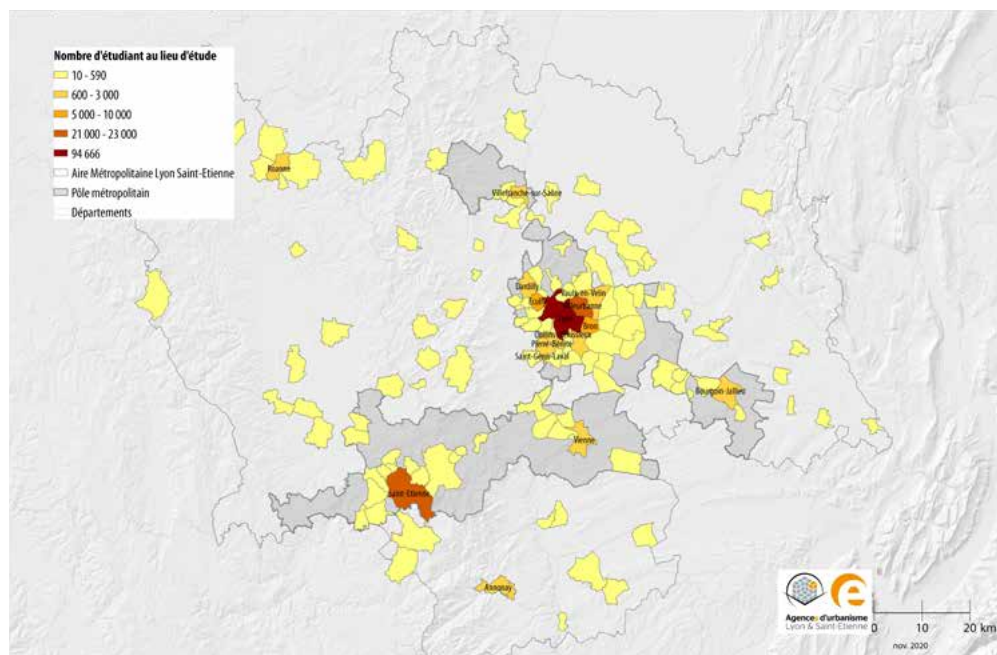
Le maillage géographique de l'enseignement supérieur

Le territoire du Pôle Métropolitain est positionné "à cheval" sur le territoire des Académies de Lyon et de Grenoble, au sein de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Au-delà des deux principaux pôles universitaires constitués par les agglomérations de Lyon (174 477

étudiants en 2019-2020, dont 138 582 (79 %) sur les seules communes de Lyon et de Villeurbanne) et de Saint-Etienne (28 499 étudiants, dont 24 232 (85 %) sur la seule commune de Saint-Etienne), trois pôles dits "secondaires" (en nombre d'étudiants et d'établissements) sont, également, pré-

sents sur le territoire : il s'agit des agglomérations de Vienne (1 180 étudiants), de Porte de l'Isère (760 étudiants) et de Villefranche-sur-Saône (426 étudiants) (cartes n°1A et 1B).

Carte n°1A : nombre d'étudiants au lieu d'étude dans l'Amelyse et le Pôle Métropolitain en 2017



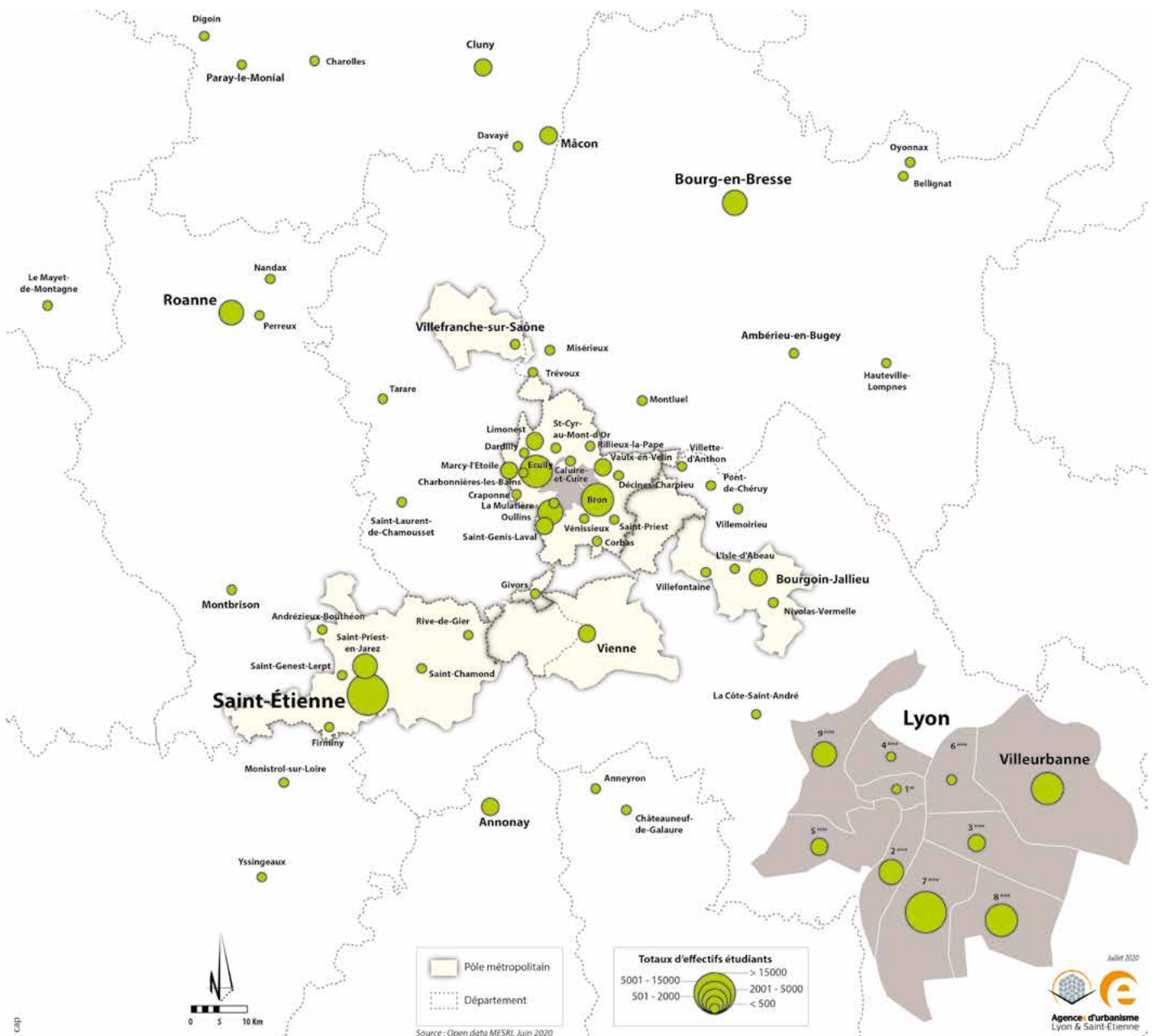
Source : Insee, RP 2017

¹Pour rappel, l'Académie de Lyon réunit trois Directions de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) : Ain (01), Loire (42) et Rhône (69). L'Académie de Grenoble réunit cinq DSDEN : Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Savoie (73) et Haute-Savoie (74).

²Par "agglomération", il faut comprendre le territoire de l'intercommunalité.

³Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri), 3ème trimestre 2021, Atlas régional Auvergne-Rhône-Alpes - effectifs d'étudiants 2019-2020. 30 p. Consultable en ligne : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/atlas-r-gional-tudiants-1920-diton-2021-13846.pdf>

Carte n°1B : effectifs étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur dans l'Amelyse en 2019-2020

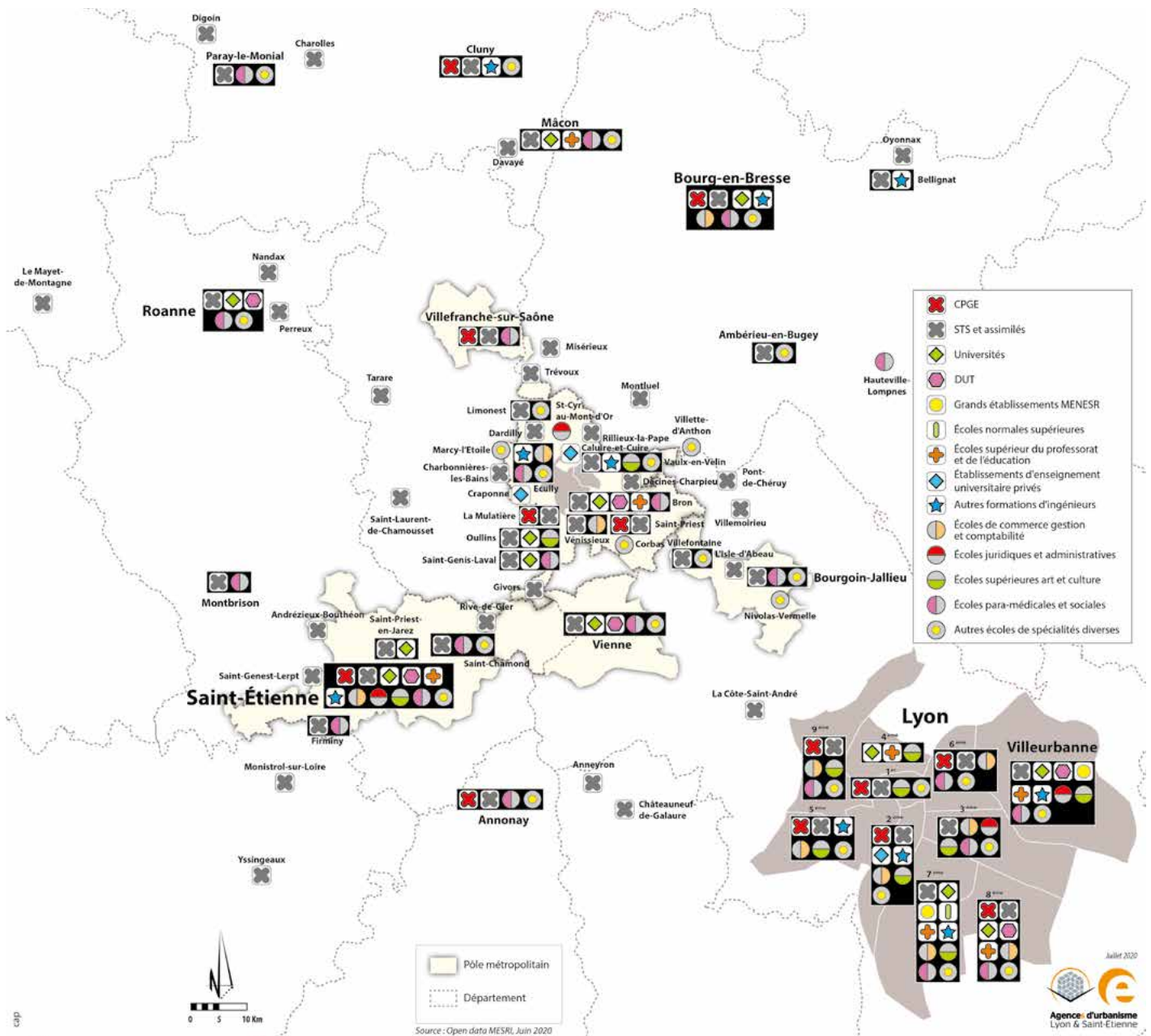


Source : Mesri, 2021

Ces pôles offrent, la plupart du temps, des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur, tels que des Licences, des Sections/Brevets de techniciens supérieurs (S/BTS), des Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou encore des formations en soins infirmiers, par exemples (carte n°2).

riours (S/BTS), des Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou encore des formations en soins infirmiers, par exemples (carte n°2).

Carte n°2 : type d'établissements de l'enseignement supérieur dans l'Amelyse en 2019-2020



Source : Mesri, 2021

En 2019-2020, le territoire du Pôle Métropolitain compte 205 342 étudiants, soit 57,5 % du nombre des étudiants inscrits en Auvergne-Rhône-Alpes et 7,4 % du nombre des étudiants inscrits en France métropolitaine et d'outre-mer.

Cependant, réaliser une étude à la seule échelle du territoire du Pôle Métropolitain semble limitant, voire trompeur : en effet, des dynamiques importantes se jouent sur un vaste territoire dont le bi-pôle Lyon - Saint-Etienne en constitue, en quelque sorte, le socle.

En effet, le territoire du Pôle Métropolitain est positionné de manière centrale au sein de l'Amelyse ; celle-ci intègre, également, des pôles réunissant un nombre non négligeable d'étudiants, en liens quasi directs avec les pôles lyonnais et stéphanois. C'est le cas des agglomérations de Bourg-en-Bresse (2 570 étudiants) et de Roanne (1 356 étudiants).

A l'échelle de l'aire métropolitaine, et davantage à l'échelle régionale, ces pôles "secondaires" permettent un maillage géographique de l'enseignement supérieur. A Vienne, Roanne ou Bourg-en-Bresse, les formations sont hébergées dans des sites reconvertis (anciennes casernes, anciens sites hospitaliers). Ainsi, malgré leur caractère plus modeste, ces pôles secondaires peuvent, également, constituer des moteurs de projets urbains intéressants pour les territoires. D'ailleurs, les agglomérations moyennes investissent beaucoup dans ces sites en matière d'aménagement de bâtiments et d'infrastructures dédiés à l'enseignement supérieur - et à la vie étudiante qui y est associée - mais, aussi, en matière de financement de formations et de services aux étudiants.

Plus précisément, Bourg-en-Bresse et Roanne - à l'instar de Vienne - disposent d'une antenne universitaire : une antenne de l'Université Lyon 1 (1 655 étudiants) et de l'Université Lyon 3 (825 étudiants) pour la première, et une antenne de l'Université de Saint-Etienne (898 étudiants) et de l'Université Lyon 1 (107 étudiants) pour la seconde (carte n°3). Citons, bien que dans une moindre mesure les 41 étudiants d'une antenne de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon

localisée à Bellignat, près d'Oyonnax. Au sein de ces antennes, l'enseignement est de qualité équivalente à celui des grands sites universitaires lyonnais et stéphanois : la plupart du temps, les mêmes enseignants s'y déplacent pour faire cours. Ces antennes scolarisent, fréquemment, des étudiants d'origine plus modeste, souvent boursiers : la proximité avec le domicile de leurs parents leur évite de décoller et de louer un logement (individuel ou en colocation).

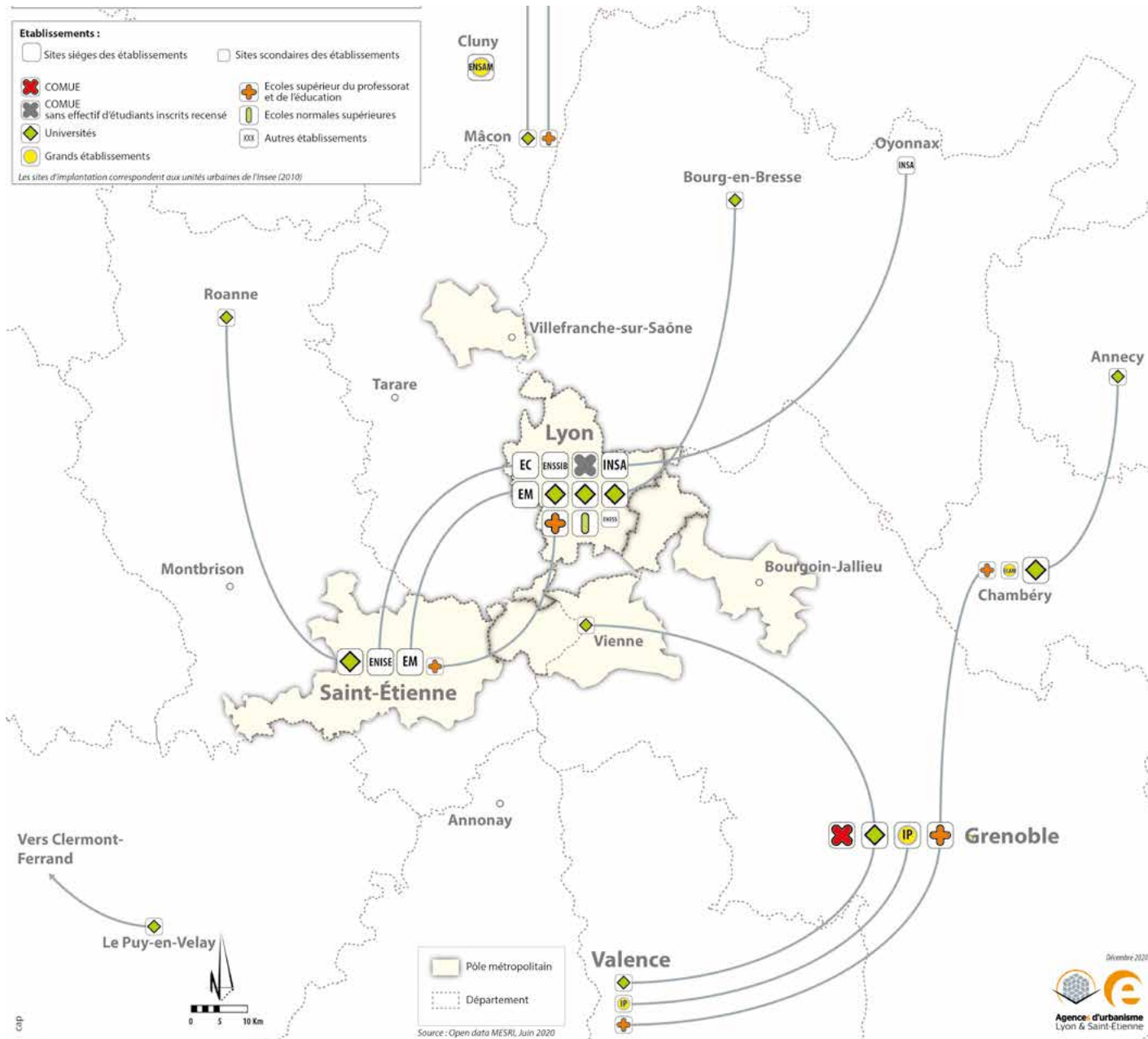
Enfin, au-delà des sites des villes moyennes, le territoire de l'Amelyse est composé de plus petits sites offrant des formations post-Baccalauréat : il s'agit, le plus souvent, de formations techniques courtes, de premier cycle, de types S/BTS dispensées dans des lycées ou dans des Centres de formation des apprentis (CFA). Notons, parmi les plus importantes, Annonay (559 étudiants) et Montbrison (206 étudiants).

Les villes, souvent qualifiées de "moyennes" par leur nombre d'habitants, font, donc, partie intégrante du système lyonno-stéphanois de l'enseignement supérieur et, plus largement, de ses dynamiques de vie étudiante. Des parcours se dessinent, également, au sein du système universitaire : une fois diplômés des formations de premier cycle (Licence, CPGE), localisées dans ces villes moyennes, les étudiants se dirigent, assez souvent, dans les métropoles pour réaliser leur deuxième cycle (Master).

In fine, l'Amelyse, avec l'agglomération de Bourg-en-Bresse, compte 210 913 étudiants en 2019-2020.

*La Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse n'est pas incluse dans l'Amelyse (entendue au sens de l'Inter-Scot). Cependant, compte tenu de la présence d'antennes des Universités Lyon 1 et Lyon 3 sur son territoire et du nombre important d'étudiants (pour une "ville moyenne") qu'elle accueille, elle se révèle incontournable dans la présente analyse.

Carte n°3 : sièges et antennes des établissements de l'enseignement supérieur dans l'Amelyse en 2019-2020



Source : Mesri, 2021

Des évolutions contrastées des effectifs étudiants dans les pôles secondaires

En termes d'évolution des effectifs étudiants, entre 2008 et 2019, les villes moyennes du territoire du Pôle Métropolitain ont connu des évolutions contrastées : hausses de 12 % pour l'aggloméra-

tion de Villefranche-sur-Saône et de 3 % pour l'unité urbaine de Vienne, mais baisse de 19 % pour l'unité urbaine de Bourgoin-Jallieu (figure n°1). Ces évolutions sont, essentiellement, à rechercher dans l'ou-

verture ou la fermeture de formations de type CPGE ou S/BTS ; en effet, en valeurs relatives, les évolutions sont sensibles sur des petites cohortes d'étudiants correspondant à ce type de formations.

Figure n°1 : évolution des effectifs étudiants dans les principales agglomérations ou unités urbaines (au sens Insee) de l'Amelyse entre 2008-2009 et 2019-2020

	Lyon*	Saint-Etienne	Bourg-en-Bresse	Roanne	Villefranche-sur-Saône**	Bourgoin-Jallieu	Vienne	Annonay	Mâcon
2008 2009	127389	20587	3014	1403	380	640	1146	631	834
2009 2010	133974	20886	2568	1569	410	664	1199	582	843
2010 2011	135711	21962	2304	1601	394	687	1176	509	729
2011 2012	137956	23013	2207	1723	385	514	1163	526	709
2012 2013	141348	22778	2468	1816	406	561	1176	589	683
2013 2014	144547	22997	2093	1989	427	560	1172	623	726
2014 2015	149040	23445	2447	2066	433	541	1195	618	760
2015 2016	154809	24960	2302	2295	423	558	1166	594	732
2016 2017	159730	26399	2414	2312	421	564	1246	609	775
2017 2018	164144	26155	2414	2591	409	623	1204	581	752
2018 2019	170577	27105	2513	2360	424	567	1194	566	791
2019 2020	174477	28499	2570	1356	426	760	1180	559	772
Evolution 2008-2019	37%	38%	-15%	-3%	12%	19%	3%	-11%	-7%

Source : Mesri, 2021

* Unité urbaine de Lyon moins l'agglomération caladoise (soit le territoire de la Métropole de Lyon)

** Au sens de l'agglomération caladoise (territoire de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône)

Lyon et Saint-Etienne sont dans des dynamiques de croissance très fortes avec, respectivement, une hausse des effectifs étudiants de 37 % et de 38 % entre les rentrées 2008 et 2019. Ces augmentations très importantes s'expliquent par une démographie étudiante nationale en nette augmentation sur la période (+25 %) et au développement des formations, plus particulièrement au sein des universités, rendant de plus en plus attractives ces deux agglomérations et, de manière générale, les grandes métropoles.

2- Lieux et modes de logement des étudiants

Pour les jeunes titulaires du Baccalauréat, le début des études supérieures marque, également, l'entrée dans la vie "adulte". Mais, cette montée en autonomie ne devient véritablement concrète qu'avec le départ du logement parental et l'emménagement dans un logement "à soi". Que ce soit pour vivre en chambre universitaire, dans un studio loué à un particulier ou dans une colocation avec d'autres jeunes, l'accès au logement est le gage d'une émancipation et d'une prise de responsabilité. Pour beaucoup, la possibilité d'accéder à un logement spécifique conditionne, aussi, l'orientation et, parfois, tout le cursus de formation, ainsi que le type d'établissement visé. D'où l'importance des politiques publiques en faveur du logement étudiant, et du logement des jeunes plus largement.

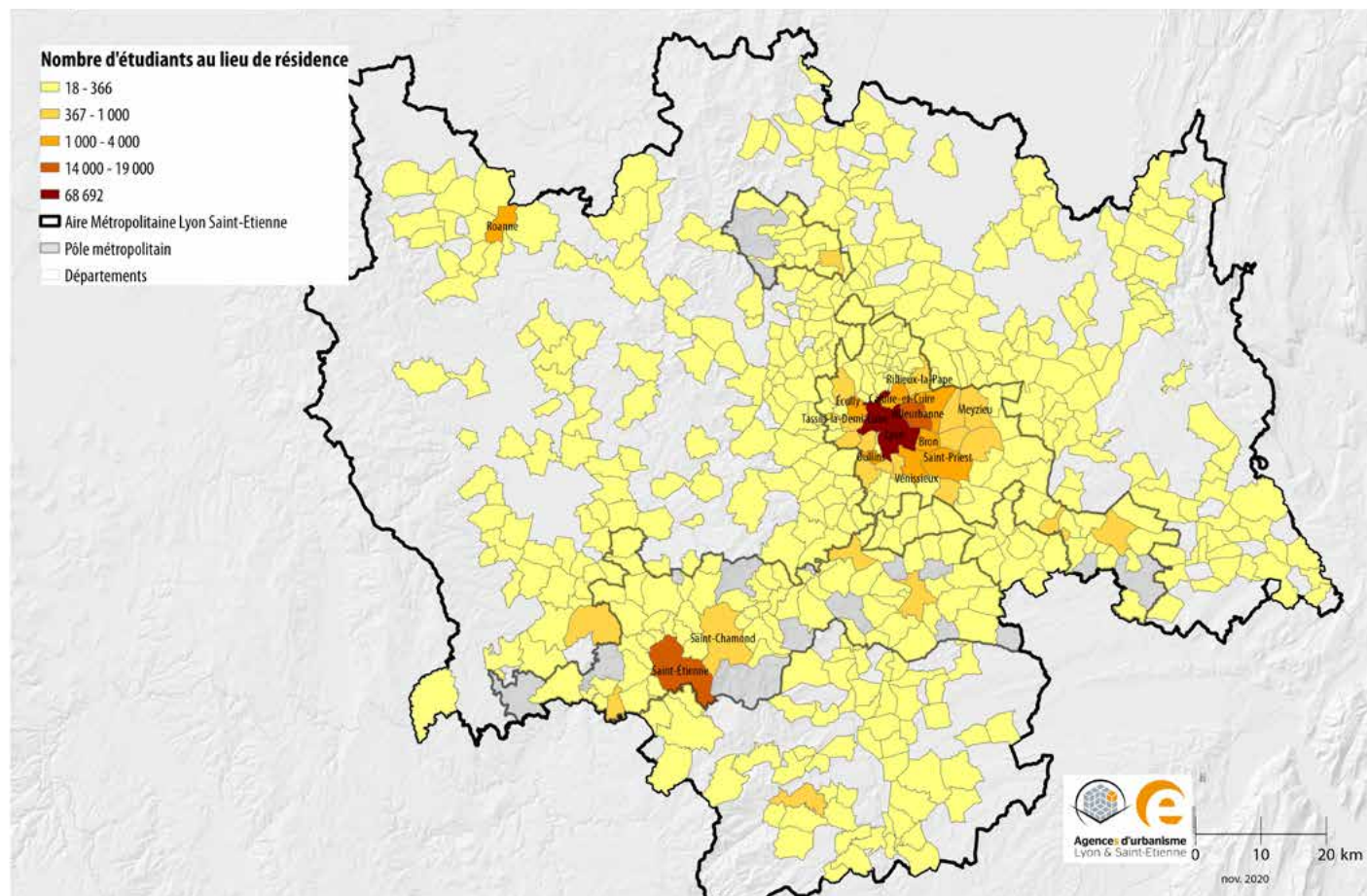
Des étudiants ne résidant pas toujours au lieu d'étude

Les étudiants ne résident pas toujours dans la commune de leur lieu d'étude : nombre d'entre eux font le choix de rester chez leurs parents quand ceux-ci habitent une commune proche de celle de l'établissement dans lequel ils sont inscrits. Les lieux de résidence correspondent, ainsi, à

des aires géographiques beaucoup plus larges que les lieux d'études. Au total, près de 500 communes de l'Amelyse comptent des étudiants "résidents", alors que 130, seulement, accueillent un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (carte n°4).

Le décalage entre la répartition géographique des étudiants au lieu d'étude (carte n°1A) et la localisation des étudiants au lieu de résidence (carte n°4) génère des flux de déplacements quotidiens non négligeables à l'échelle de l'Amelyse (cf. section 3).

Carte n°4 : nombre d'étudiants au lieu de résidence dans l'Amelyse et le Pôle Métropolitain en 2017



Source : Insee, RP 2017

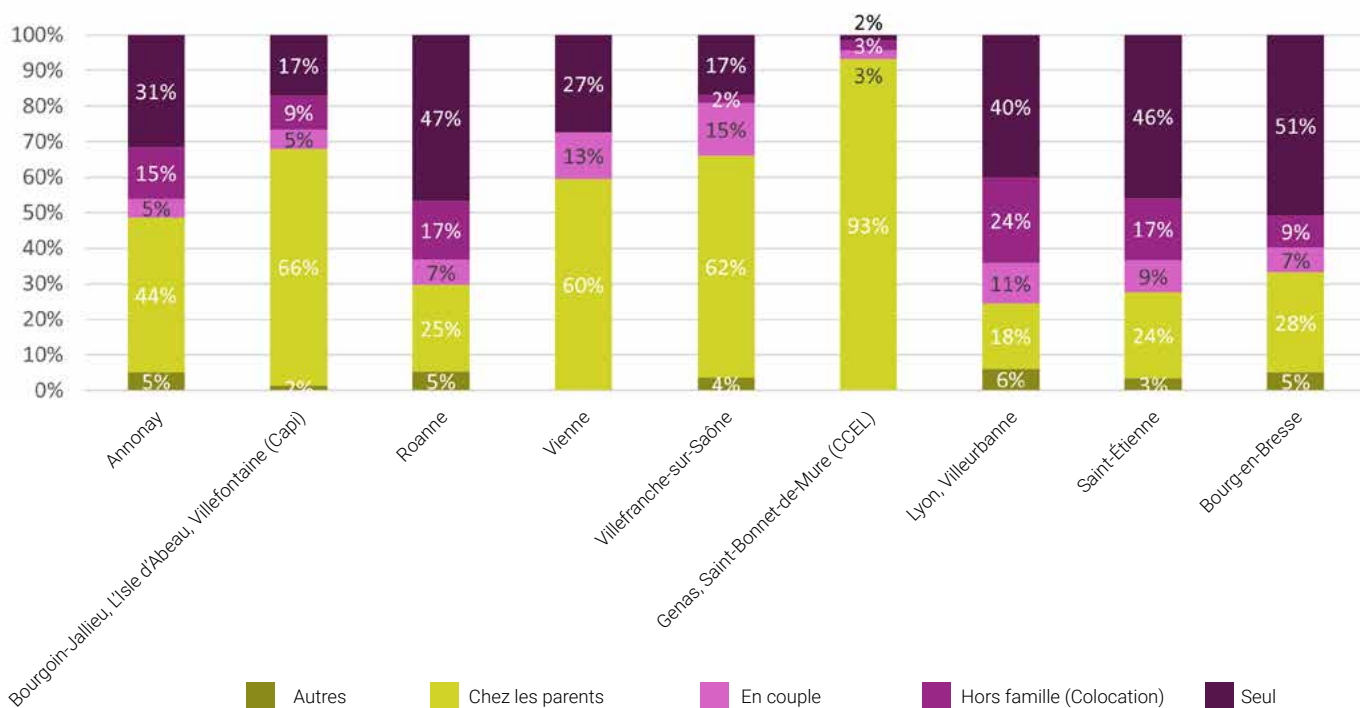
Des modes de cohabitation différents dans les villes universitaires

On appelle "cohabitants" les étudiants qui logent chez leurs parents pendant l'année universitaire. D'après les données du recensement de la population de 2017, les décohabitants sont significativement plus nombreux dans les communes de Lyon, Saint-Etienne, Roanne et Bourg-en-Bresse. Au sein de ces communes, entre 18 et 28 % des étudiants vivent encore chez leurs parents alors que, dans les autres communes, cette part est bien plus élevée. Ces données montrent que plus l'agglomération représente un pôle universitaire important, plus la part d'étudiants décohabi-

tant est élevée. Cette tendance s'explique par la capacité des territoires à attirer une population étudiante extérieure au territoire mais, également, par l'âge des étudiants et le niveau d'études : à l'exception des étudiants inscrits en CPGE - qui ont, la plupart du temps, un emploi du temps plus chargé -, les étudiants inscrits dans les formations de premier cycle (S/BTS, DUT, Licence) cohabitent davantage que les étudiants inscrits en deuxième cycle (Master ou diplôme de grandes écoles) ou encore que les étudiants inscrits en troisième cycle (Doctorat).

Cela témoigne, donc, de besoins différenciés des étudiants selon l'âge et le niveau d'études, et peut introduire l'idée d'un parcours résidentiel avec des jeunes étudiants qui logent davantage chez leurs parents ou en résidences étudiantes, puis des étudiants inscrits en deuxième et troisième cycles qui sont plus en recherche de logements dans le parc privé, seuls, en couple ou en colocation.

Figure n°3A : mode de cohabitation des étudiants logeant sur les principales communes des EPCI de l'Amelyse en 2017



Source : Insee, RP 2017

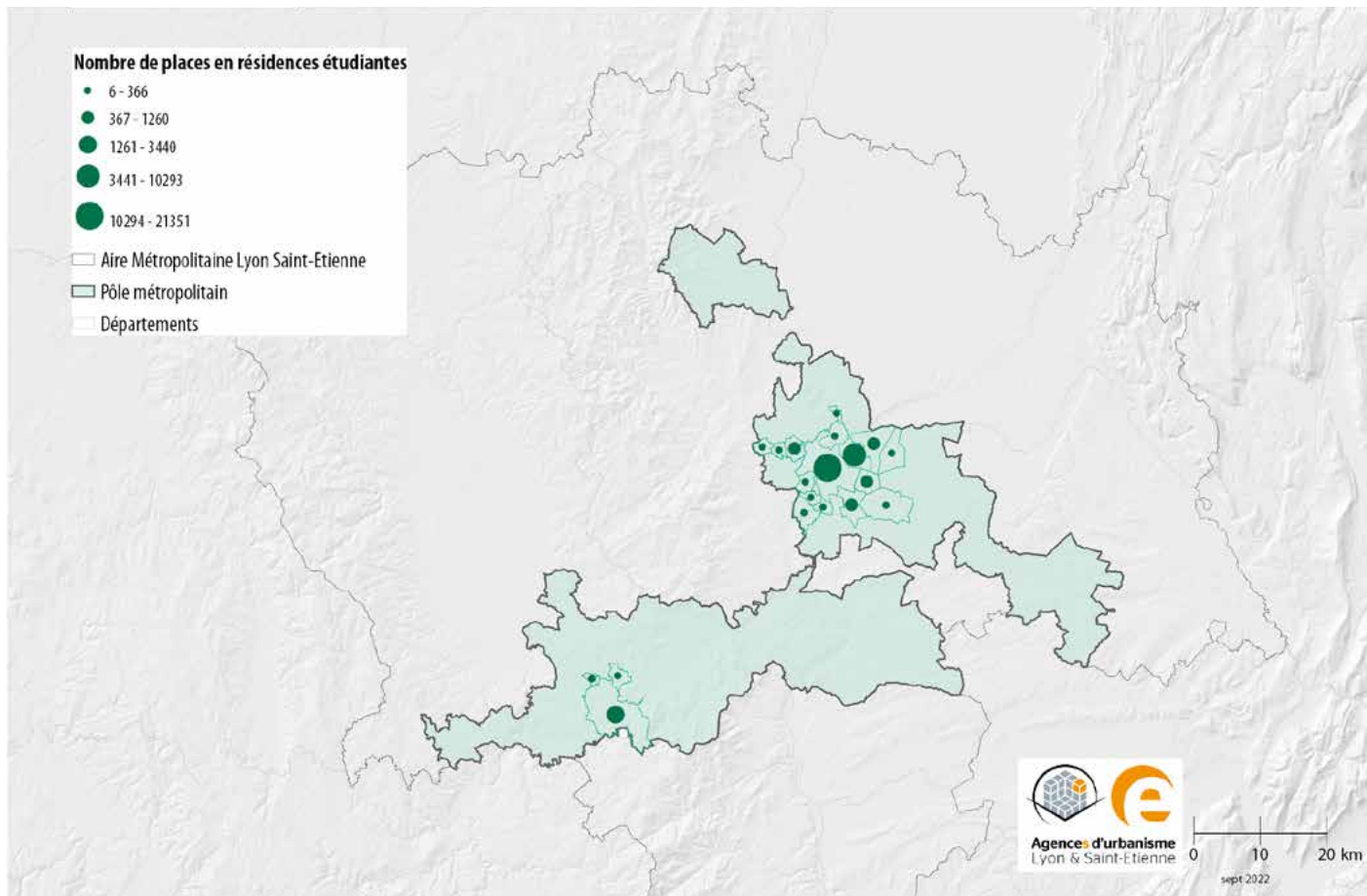
Plus de 39 000 étudiants en résidences étudiantes au sein des villes étudiantes de l'Amelyse

Les Observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE), labellisés par le réseau des collectivités Enseignement Supérieur Recherche, permettent de mobiliser de nombreuses données sur le logement étudiant, dont les résidences qui leur sont dédiées. Les Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne se sont dotées d'un OTLE en 2019.

C'est dans l'agglomération lyonnaise que la part d'étudiants logeant en résidences dédiées (résidences sociales, résidences Crous ou résidences privées) est la plus élevée avec 20 % (36 000 places pour plus de 174 500 étudiants en 2019-2020). Sur l'agglomération stéphanoise, un peu plus de 3 270 étudiants sont hébergés en résidences étudiantes, soit 11 % (carte n°5).

A Bourgoin-Jallieu, Mâcon, Roanne, Villefranche-sur-Saône, Vienne et Annonay, on estime à moins de 10 % des étudiants optant pour ce mode d'hébergement.

Carte n°5 : nombre de places en résidences étudiantes en 2021 dans l'Amelyse



Source : OTLE Métropole de Lyon & Saint-Etienne Métropole, 2021

La typologie des résidences étudiantes est assez similaire entre les agglomérations lyonnaise et stéphanoise, bien qu'une proportion plus importante d'étudiants soient logés dans des foyers et internats à Saint-Etienne (figure n°4).

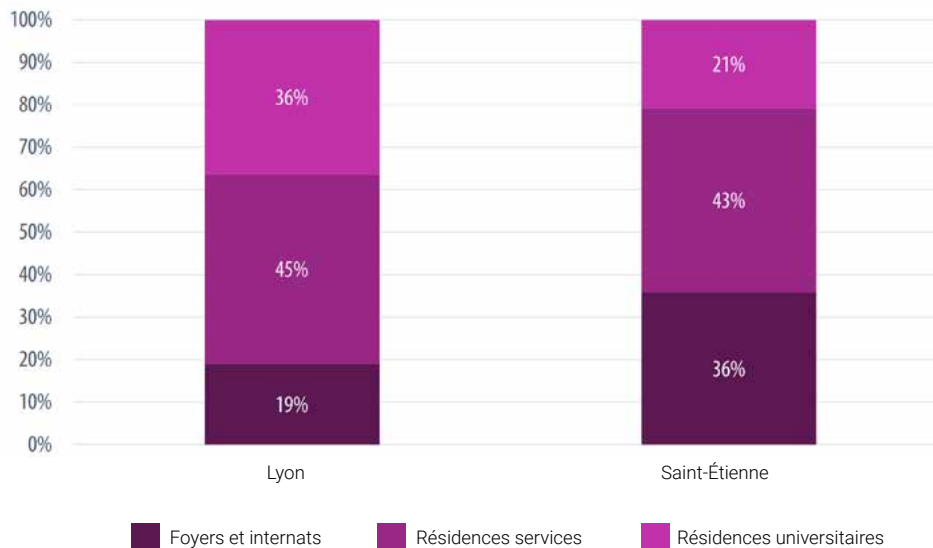
Pour autant, les enjeux et l'attractivité des résidences étudiantes sont différents entre les deux villes. Le parc locatif privé,

très abordable et offrant des logements de grande taille, devient complémentaire de l'offre en logement social étudiant à Saint-Etienne, alors que la tension sur les résidences Crous est forte à Lyon.

À Saint-Étienne comme à Lyon, un travail qualitatif d'amélioration de l'offre en Crous est nécessaire : performance énergétique, qualité du mobilier mais, aussi, diversifi-

cation des "chambres" ou "studios" traditionnels pour de la colocation, services proposés aux étudiants (possibilités de pratiquer des activités sportives, culturelles, etc.). La localisation est un facteur fort d'attractivité car la grande majorité des étudiants souhaitent habiter, soit au plus près de leur établissement de formation, soit en centre-ville.

Figure n°4 : l'offre en résidences étudiantes publiques et privées, et en foyers dans les Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, en 2021



Source : OTLE Métropole de Lyon & Saint-Etienne Métropole, 2021

Un effort financier 1,5 fois supérieure pour se loger dans le parc privé à Lyon par rapport à Saint-Etienne

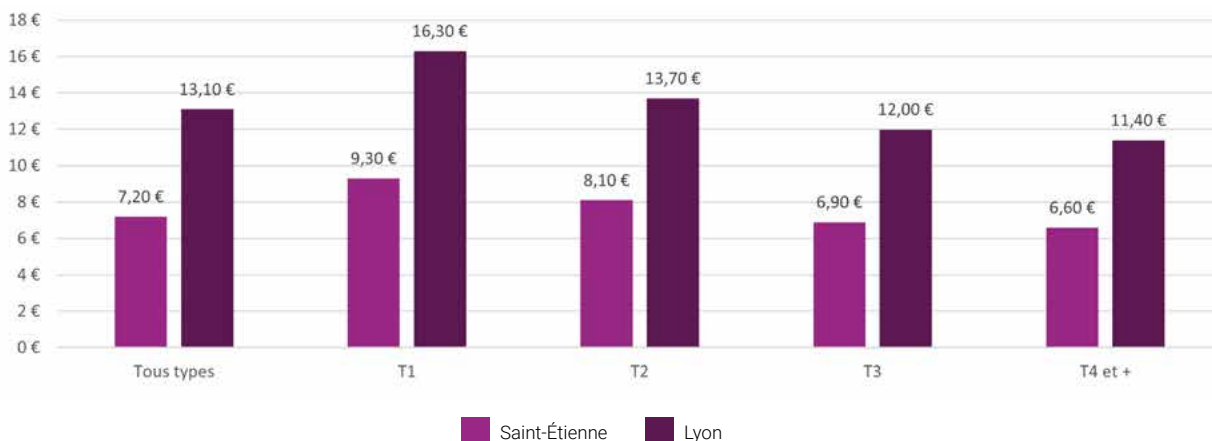
À l'échelle de l'Amelyse, les étudiants de Lyon (avec près de 500 €) puis de Bourgoin Jallieu (avec 430 €) sont ceux pour qui l'effort financier est le plus important pour se loger dans un studio ou T1 dans le centre-ville. Dans les centres-villes de Saint-Etienne, Roanne, Vienne, Villefranche-sur-Saône, Mâcon et Bourg-en-Bresse, les studios se louent, en moyenne,

entre 340 et 380 €. Annonay présente les loyers de T1 les plus faibles, autour de 300 €.

Les marchés locatifs des deux métropoles sont très différents : à Saint-Etienne, le niveau de loyer médian est parmi les plus bas de France avec 7 €/m², tandis que celui de Lyon est parmi les plus hauts avec 13 €/m².

Le prix au m² varie selon la typologie de logements : plus le logement est petit, plus le prix au m² est élevé, ce qui impacte les étudiants qui résident, majoritairement, dans des logements de petite taille (studios et T1). L'écart entre les petits et les grands logements est encore plus important à Lyon qu'à Saint-Etienne (figure n°5).

Figure n°5 : loyer médian au m² selon la taille du logement



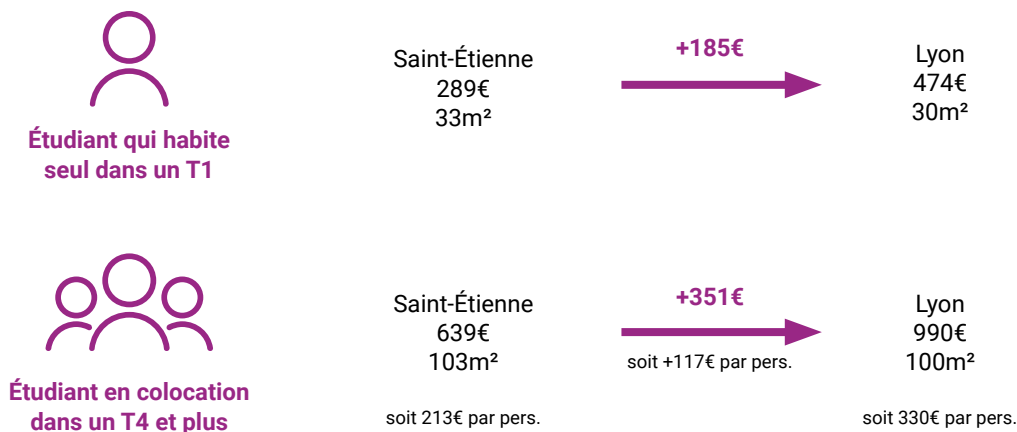
Source : Observatoire local des loyers Métropole de Lyon & Saint-Etienne Métropole, 2021

Un étudiant lyonnais devra, donc, débours, en moyenne, 185 € de plus pour un studio ou un T1 qu'un étudiant stéphanois.

Pour une colocation à trois personnes dans un T4, l'écart est, également, important : un étudiant lyonnais devra dé-

bours, en moyenne, 117 € de plus qu'un étudiant stéphanois (figure n°6).

Figure n°6 : loyers médians dans le parc locatif privé sur les communes de Saint-Etienne et de Lyon en 2018



Source : Observatoire local des loyers Métropole de Lyon & Saint-Etienne Métropole, 2021

Localisation des étudiants : une attractivité des centres-villes, plus ou moins abordables selon le contexte territorial

Concernant la répartition géographique des étudiants, une large partie d'entre eux résident dans les centres-villes des agglomérations stéphanoise et lyonnaise. A Saint-Etienne Métropole, 96 % des étudiants résident à Saint-Etienne ou à Saint-Priest-en-Jarez, commune adjacente où se situe la Faculté de médecine de l'Université Jean-Monnet. Sur la commune de Saint-Etienne, la grande majorité des étudiants résident en centre-ville ou dans les quartiers sud-est, à proximité du site

universitaire de la Métare. Le centre-ville offre des niveaux de loyers abordables, équivalents au reste de l'agglomération, ainsi que des grands logements adaptés à la colocation. Les hauteurs sous plafond et l'ancienneté de certains logements dans l'hypercentre peuvent, cependant, induire des charges importantes pour les étudiants stéphanois, notamment l'hiver.

À Lyon, les niveaux de loyers varient de façon importante selon les quartiers. Ainsi, les locations de studios ou T1 dans l'hypercentre lyonnais sont plus difficilement accessibles pour les étudiants qui doivent, alors, privilégier la colocation ou la location d'un logement dans une commune périphérique. Si les niveaux de loyers de Villeurbanne ont tendance à se rapprocher des niveaux de Lyon, d'autres communes périphériques étudiantes, telles que Bron, peuvent être attractives.

Les principaux enjeux du logement étudiant pour les deux Métropoles de l'Amelyse

La situation du logement étudiants et les enjeux qui en découlent sont contrastés entre les deux Métropoles :

- à Saint-Etienne : un parc privé accessible en centre-ville mais, parfois, ancien, et un manque d'adéquation entre l'offre de logement social (Crous, bailleurs) et les besoins des étudiants (studios équipés, meublés, colocations) ;
- à Lyon : un parc privé difficilement accessible aux étudiants en centre-ville, un marché tendu, une forte attractivité des résidences étudiantes, notamment sociales (Crous).

Mais les deux Métropoles partagent des enjeux communs :

- le besoin en hébergements temporaires (stages, alternants, formations au semestre) ;
- l'accueil des étudiants étrangers ;
- la nécessité de rendre visible l'offre des bailleurs sociaux ;
- l'intégration des étudiants dans leur quartier de vie, la mixité sociale et intergénérationnelle.

Dans tous les cas, répondre aux besoins de logement des étudiants doit être une priorité de l'Etat et des collectivités territoriales, dans un contexte économique où ce public rencontre de plus en plus de difficultés à accéder à un logement autonome. Cela les conduit à faire des choix résidentiels contraints, peu favorables à leur émancipation : résidence obligée chez les parents, renoncement à un lieu d'étude et, parfois, à une formation spécifique leur tenant à cœur, en raison des frais d'hébergement, de colocation en surnombre, etc..

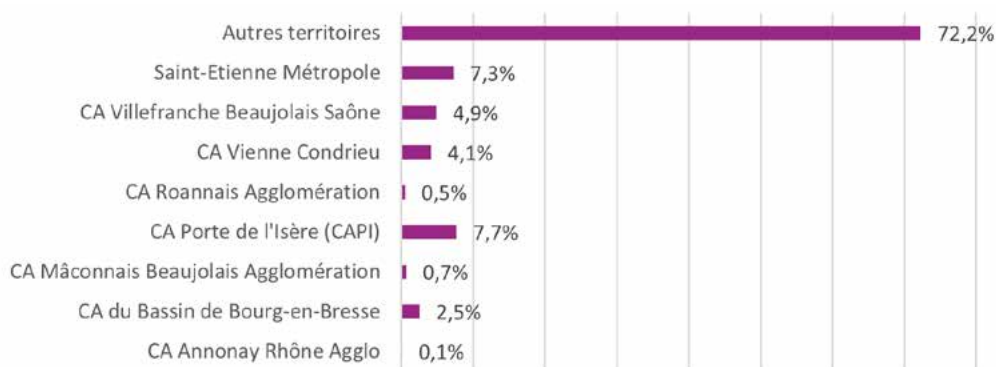
3- L'organisation des principaux flux de déplacements

Les développements qui suivent, via des données Insee, apportent quelques éclairages relatifs aux flux des étudiants et, plus particulièrement, aux flux domicile / lieu d'études.

Pour les étudiants se dirigeant vers la Métropole de Lyon

- 92 % des flux sont internes à la Métropole de Lyon, c'est-à-dire que les étudiants habitent la Métropole et y étudient ;
- 8 % sont, donc, des flux extérieurs à la Métropole de Lyon : cela représente un volume global de 9 600 étudiants renseignés par l'Insee (hors secret statistique) ;
- parmi les étudiants provenant de l'extérieur de la Métropole, environ 24 % sont issus des autres EPCI du Pôle Métropolitain ;
- la catégorie "Autres territoires" est élevée : il s'agit des autres communes périphériques à la Métropole de Lyon, mais situées hors Pôle Métropolitain ;
- à noter, également, quelques flux avec des territoires plus éloignés - Roanne, Bourg-en-Bresse, Mâcon - qui peuvent donner quelques indications sur l'aire d'influence quotidienne de la Métropole de Lyon.

Figure n°7A : répartition des flux domicile / études des étudiants scolarisés dans la Métropole de Lyon et résidant en dehors

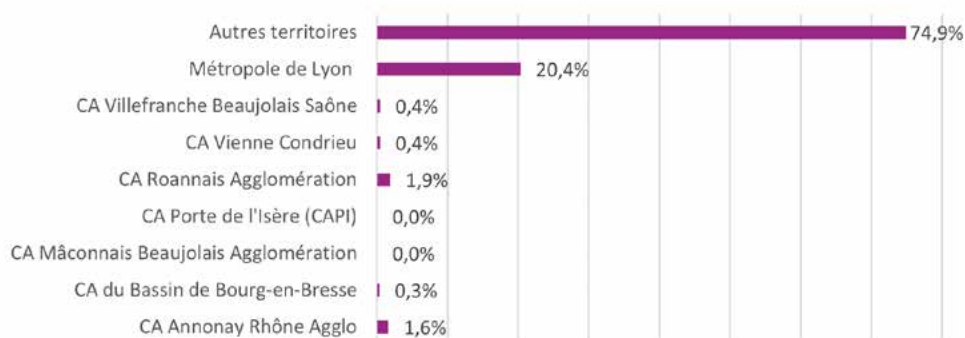


Source : Insee, RP 2017

Pour les étudiants se dirigeant vers Saint-Etienne Métropole

- 86 % des flux sont internes à Saint-Etienne Métropole, c'est-à-dire que les étudiants habitent Saint-Etienne Métropole y étudient. Cette part est plus faible que pour la Métropole de Lyon, ce qui suggère des flux quotidiens proportionnellement plus importants ;
- 14 % sont, donc, des flux extérieurs à Saint-Etienne Métropole : cela représente un volume global de 2 200 étudiants renseignés par l'Insee (hors secret statistique) ;
- parmi les étudiants provenant de l'extérieur de Saint-Etienne Métropole, environ 25 % sont issus des autres EPCI du Pôle Métropolitain. Il s'agit, principalement, de la Métropole de Lyon qui pèse pour 24 % des flux hors Saint-Etienne Métropole ;
- en volume, il y a, globalement, autant de flux Saint-Etienne / Lyon que de flux Lyon / Saint-Etienne (entre 600 et 700 étudiants dans chaque sens) ;
- la catégorie "Autres territoires" est élevée : il s'agit de communes périphériques à Saint-Etienne Métropole, mais situées hors Pôle Métropolitain.

Figure n°7B : répartition des flux domicile / études des étudiants scolarisés dans Saint-Etienne Métropole et résidant en dehors



Source : Insee, RP 2017

4- Une première approche des rythmes de vie étudiant

Au-delà des questions de mobilité, de formation ou de logement, il est important de souligner le rôle essentiel des étudiants dans la vie urbaine. En dehors des heures d'études, les étudiants profitent des aménités de la ville et consomment des biens et services locaux, particulièrement dans les domaines de la culture, du divertissement et des activités de temps libre. Ces éléments valident l'idée selon laquelle la population étudiante participe à animer les territoires. A l'inverse, une ville étudiante « attractive » est, aussi, une ville qui propose des commerces, services et événements adaptés à leurs besoins et attentes.

Un rythme de vie décalé sur les temporalités de la soirée et de la nuit

L'analyse des motifs de déplacements, via l'Enquête déplacements grand territoire (EDGT), donne quelques indications sur le rythme de vie des étudiants. Précision : les données de l'EDGT se basent sur un jour standard de la semaine, du lundi au vendredi, hors week-end.

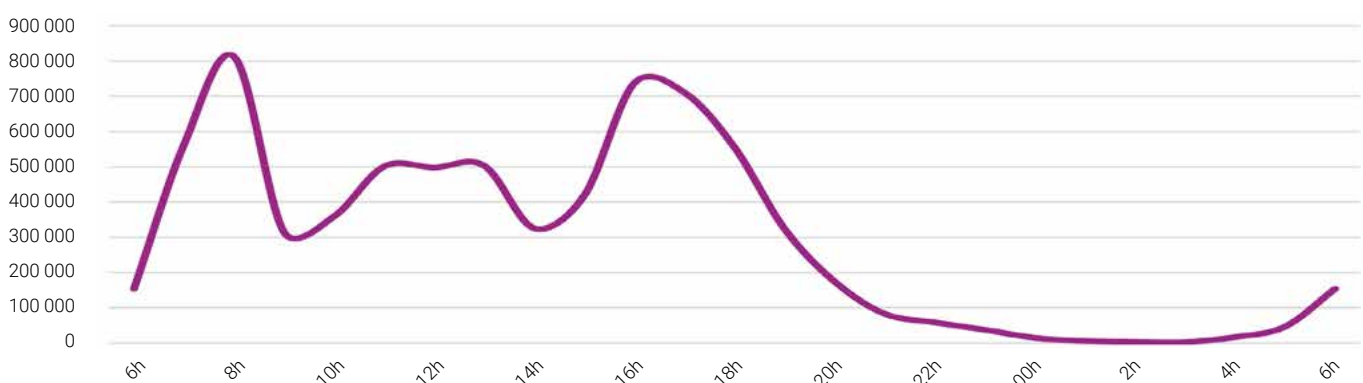
Comparativement à la population globale (hors étudiants), les étudiants semblent plus mobiles lors de la pause méridienne,

dessinant, ainsi, trois pics de déplacements au cours de la journée contre deux pour la population totale.

Les données traduisent, également, un rythme de vie "en décalé" des étudiants, plutôt vers la soirée ou la nuit. En effet, alors que la courbe de la population globale (hors étudiants) tend à marquer une rupture aux alentours de 20h00, celle des étudiants décline de manière plus pro-

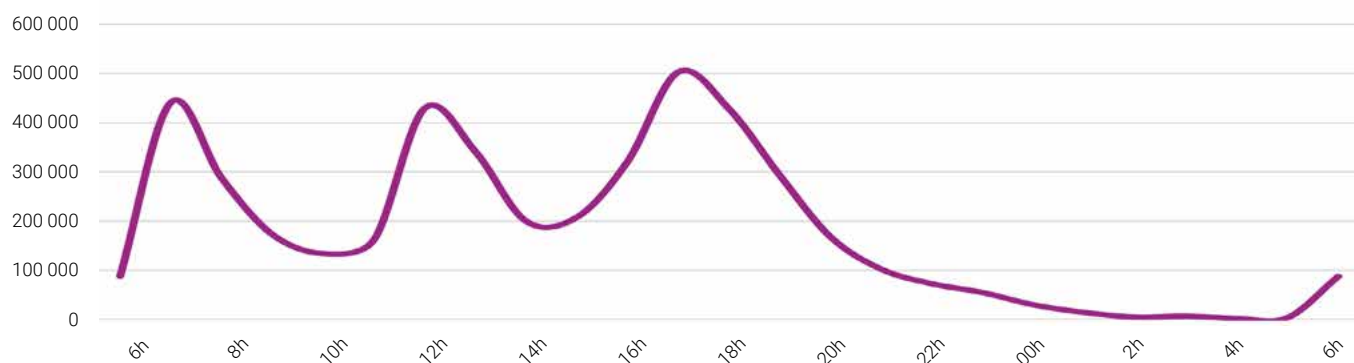
gressive. Cette observation se confirme puisque la part des étudiants en déplacements progresse, significativement, à partir de 17h00 / 18h00. A 12h00, les étudiants représentent 8 % de la population en déplacements, contre 16 % à minuit (figures n°8A, 8B et 8C).

Figure n°8A : évolution du nombre de déplacements, tous motifs confondus, de la population (hors étudiants) résidant sur le périmètre de l'EDGT de la Métropole de Lyon en 2016



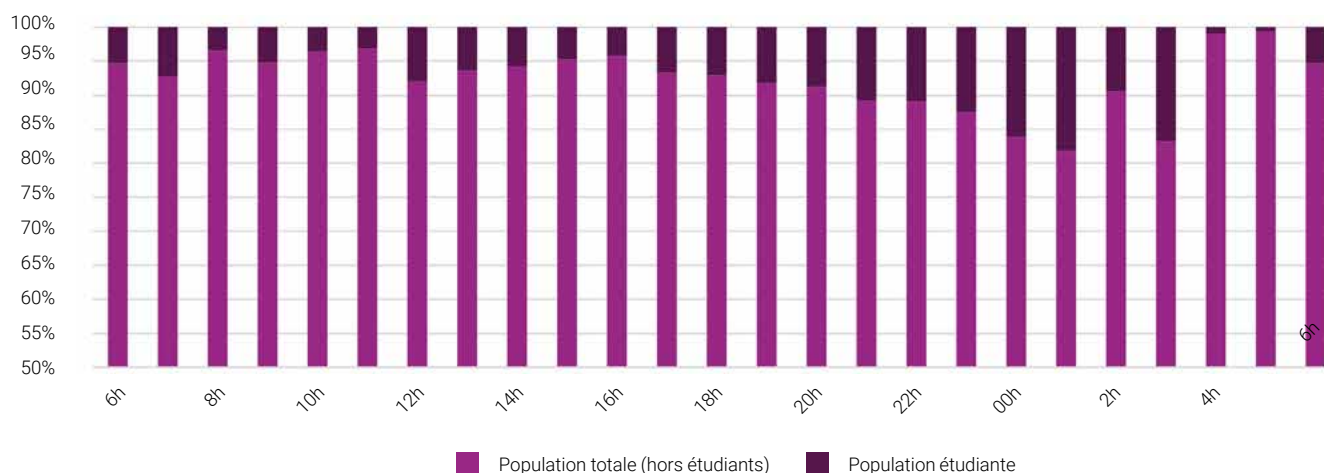
Source : EDGT Métropole de Lyon, 2016

Figure n°8B : évolution du nombre de déplacements, tous motifs confondus, des étudiants résidant sur le périmètre de l'EDGT de la Métropole de Lyon en 2016



Source : EDGT Métropole de Lyon, 2016

Figure n°8C : population (totale et étudiante) en déplacement sur la Métropole de Lyon en 2016



Source : EDGT Métropole de Lyon, 2016

Un mode de vie participant de l'expérience universitaire des étudiants

L'analyse des motifs de déplacements confirme les pratiques plus tardives des étudiants. En effet, à 20h00, près d'un tiers (30 %) des déplacements des étudiants répondent à des motifs de loisirs ou de visites à des proches. Cette part est deux fois moins importante (15 %) pour la population hors étudiants.

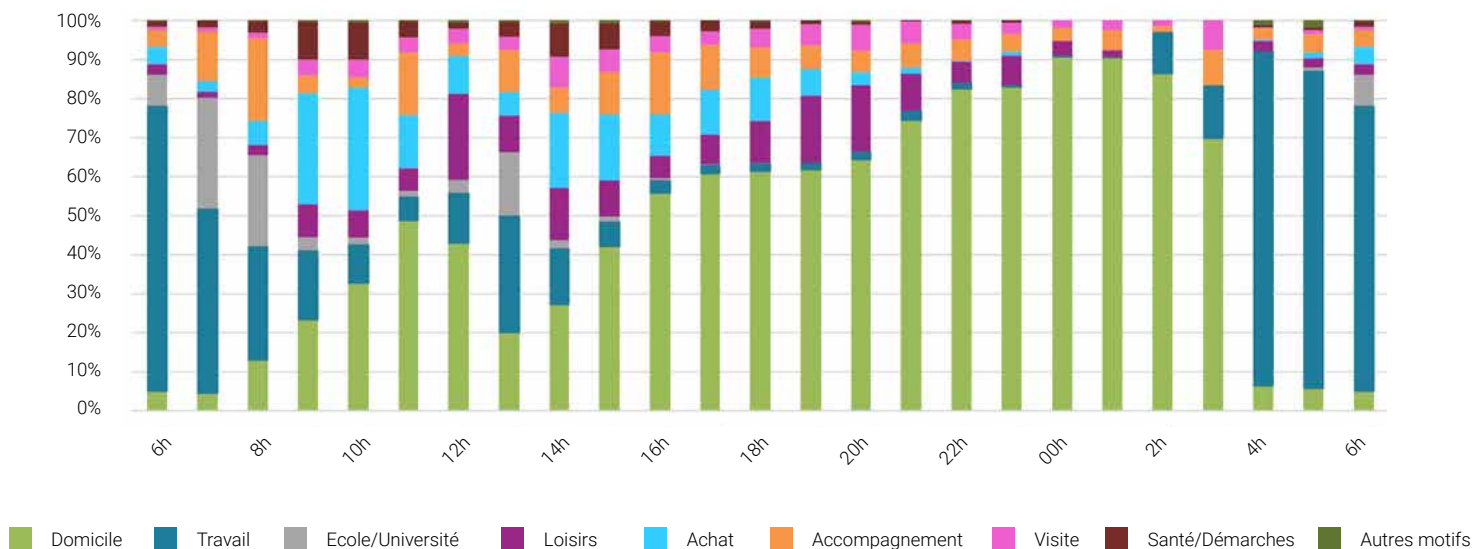
Le motif des visites à des proches est particulièrement significatif chez les étudiants. A 21h00, cela concerne 18 % des motifs de leurs déplacements et, à 23h00, cette part reste élevée à 12 %. Comparativement, le motif de visite est moins représenté dans la population totale : 6 % à 21h00 et 3 % à 23h00.

Cela confirme des tendances parfois soulignées dans les études sociologiques sur les jeunes adultes, à savoir l'importance de la soirée et de la nuit dans leur rythme de vie. Ces temporalités sont sources de lien social et participent, pleinement, de l'expérience universitaire des étudiants. A cet égard, le système universitaire apparaît comme un producteur de cette sociabilité étudiante : en témoignent les activités de certains services consacrés à la vie étudiante (au Crous ou au sein des universités) ou de certaines associations étudiantes qui participent, à travers leurs actions événementielles, à la constitution de ce lien social.

Les données, relatives aux motifs de déplacements, confirment une autre tendance : la double activité des étudiants, entre vie universitaire et vie professionnelle. En effet, tout au long de la journée, entre 2 et 3 % des déplacements sont consacrés à des déplacements vers un lieu d'activité professionnelle. Toutefois, il est probable que ces données comprennent les activités de stage des étudiants (figures 9A et 9B).

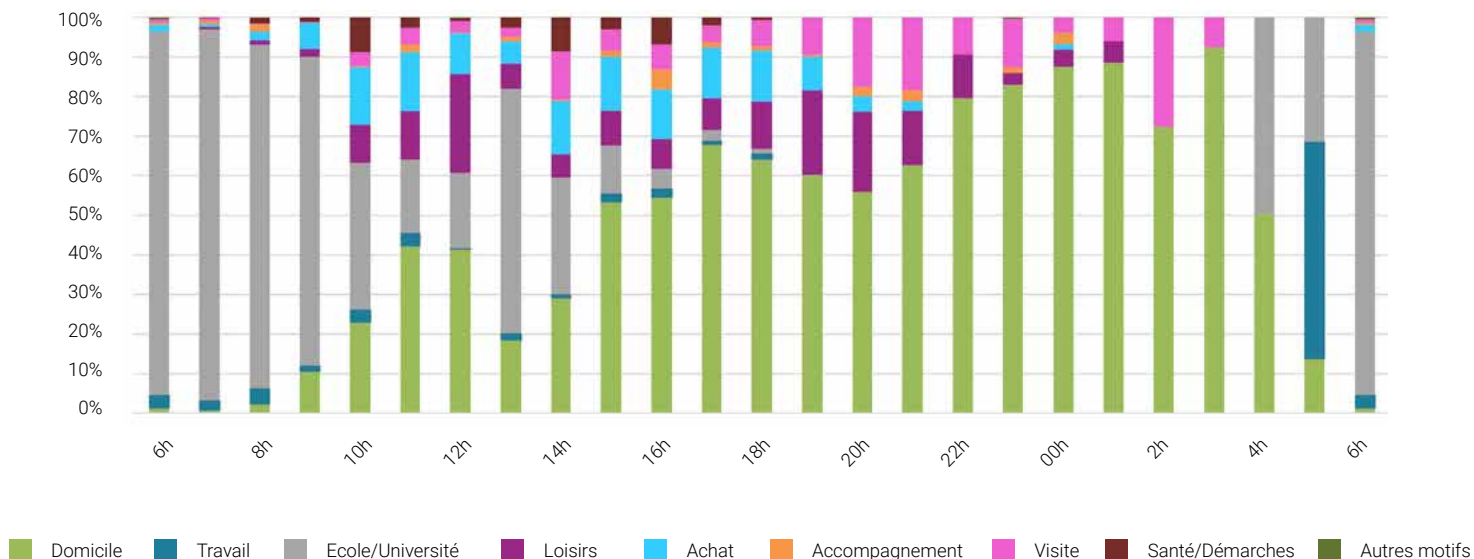
⁵Au-delà de ces données, il convient de préciser que des étudiants habitant, chez leurs parents, en périurbain des grandes métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, ont des comportements moins prononcés en la matière et, donc, plus proches de la population non étudiante, en pratiquant les migrations pendulaires avec un retour chez eux davantage situé entre 18h00 et 20h00.

Figure n°9A : motifs de déplacement de la population (hors étudiants) vivant sur le périmètre d'enquête de l'EDGT de la Métropole de Lyon en 2016



Source : EDGT Métropole de Lyon, 2016

Figure n°9B : motifs de déplacement des étudiants vivant sur le périmètre d'enquête de l'EDGT de la Métropole de Lyon en 2016



Source : EDGT Métropole de Lyon, 2016



3

Organisation des formations aux échelles des territoires du Pôle Métropolitain et de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

1 - Origine géographique des étudiants et attractivité des formations

Des parcours plus fluides dans les universités que dans les grandes écoles

Traditionnellement, les grandes écoles, par leur sélectivité et leur offre de formations très spécifiques, sont très attractives et recrutent aux échelles nationale et internationale. Ces établissements comptent - quantitativement - beaucoup moins d'étudiants inscrits que les universités. Globalement, les étudiants des grandes écoles sont plus stables au cours de leur

curcus (en termes d'inscriptions, hors mobilité liée aux stages à l'étranger, par exemples). Avant d'intégrer l'une de ces grandes écoles, la plupart passe par une CPGE en premier cycle qui tend, ensuite, à les fixer dans leur formation de deuxième cycle. Dans les cursus universitaires, la mobilité est plus fréquente et plus forte, y compris durant un même cycle de for-

mation (Licence, Master, en dehors des stages ou contrats d'apprentissages obligatoires et autres voyages d'études / échanges à l'étranger). Beaucoup de "passerelles" sont, également, possibles entre disciplines, notamment en Sciences humaines et sociales (SHS) dans les formations universitaires.

Origine géographique des étudiants inscrits dans les quatre universités de l'Amelyse

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi de nous intéresser, plus particulièrement, à l'origine géographique des étudiants inscrits dans les quatre principales universités publiques (Universités de Saint-Etienne, Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3). L'origine géographique correspond au lieu de résidence "fixe" des étudiants, c'est-à-dire, en principe, au lieu de résidence des parents. Il s'agit, aussi, très souvent, du lieu d'obtention du Baccalauréat. Précision : les quatre universités observées indiquent l'origine géographique selon le département ou l'académie, et non selon la commune ou l'intercommunalité.

90 % des 19 950 étudiants de l'Université Jean-Monnet Saint-Etienne viennent de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 64,8 % du département de la Loire. Les étudiants viennent, ensuite, des deux départements voisins : le Rhône et la Métropole de Lyon

(8,6 % de l'effectif étudiant de l'Université et la Haute-Loire (6,9 %). Arrivent, après, les départements limitrophes de l'Ardèche (3 %) et de l'Isère (2,2 %) (données Université de Saint-Etienne, 2019-2020)⁶.

L'Université Claude-Bernard Lyon 1 dénombre 47 795 étudiants en 2019-2020. L'établissement communique sur l'origine géographique de l'académie d'obtention du Baccalauréat de ses étudiants. Ainsi, 45,6 % d'entre eux sont originaires de l'Académie de Lyon, réunissant les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône. Viennent, ensuite, des jeunes ayant obtenu le Baccalauréat dans l'Académie de Grenoble (14,9 %), de l'étranger (11 %), puis des Académies de Dijon (3 %) et d'Aix-Marseille (2,9 %) (données Université Lyon 1, 2019-2020).

75,4 % des 27 177 étudiants inscrits, en 2018-2019, à l'Université Lumière Lyon

2 sont originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. 48,2 % sont originaires du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, 7,6 % de l'Isère, et 6,3 % de l'Ain (données Université Lyon 2, 2018-2019)⁷.

L'Université Jean-Moulin Lyon 3 compte 29 617 étudiants en 2019-2020. L'établissement ne communique que des données relatives à l'origine géographique des néobacheliers. En 2018, à Lyon 3, ces néobacheliers sont au nombre de 4 629.

51 % d'entre eux sont originaires du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, 11 % de l'Ain, 7,3 % de l'Isère et 3,8 % de la Loire (données Université Lyon 3, 2018-2019 & 2019-2020)⁸.

S'agissant de la part des étudiants étrangers dans les effectifs globaux des quatre établissements, elle est comprise entre 11,3 % et 17,2 % (figure n°10).

⁶Université Jean Monnet Saint-Etienne (Direction du pilotage, de l'audit interne et de la qualité), 2/2021, Les étudiants de l'Université Jean Monnet ; année 2019/2020. Statistiques et enquêtes. 13 p.. Consultable en ligne : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/direction-du-pilotage-audit-interne-et-qualite/statistiques-et-enquetes/etudiants.html>

⁷Université Lumière Lyon 2 (Service des études statistiques et aide au pilotage), 6/2020, Le portrait des étudiant.es 2018-2019. 9 p.. Consultable en ligne : <https://www.univ-lyon2.fr/universite/decouvrir-l-universite/sesap-le-portrait-des-etudiant-es>

⁸Université Jean Moulin Lyon 3 (Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle & Service statistique et décisionnel), 11/2019, Portrait des étudiants 2019-2020. 16 p.. Consultable en ligne : https://www.univ-lyon3.fr/medias/fichier/portrait-des-etudiants-edition-2019_1573197818673-pdf

Figure n°10 : Nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités de Saint-Etienne, Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3

	Etudiants étrangers (% nombre total d'étudiants inscrits dans l'établissement)
Université de Saint-Etienne (2019-2020)	2 257 (11,3 %)
Université Lyon 1 (2019-2020)	5 488 (11,5 %)
Université Lyon 2 (2018-2019)	4 677 (17,2 %)
Université Lyon 3 (2019-2020)	5 092 (17,2 %)

Sources : Universités de Saint-Etienne, Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3 ; 2018, 2019 et 2020

Rayonnement géographique des quatre universités de l'Amelyse

Au regard de l'ensemble de ces données, l'Université de Saint-Etienne, université pluridisciplinaire, offrant des formations en sciences "dures", SHS, sciences économiques et de gestion, langues, etc., rayonne, très fortement, au niveau Auvergne-Rhône-Alpes et davantage encore sur les départements voisins de la Loire. Cet établissement répond plus à une demande d'étudiants "locaux" que les universités lyonnaises qui disposent de spécialisations plus fortes, principalement

en deuxième cycle (Master) : cela explique un recrutement géographiquement plus large, voire national, pour les établissements lyonnais. L'Université de Saint-Etienne peut permettre, aussi, à des étudiants originaires de territoires proches, accessibles quotidiennement en train et dans un temps raisonnable, par exemple, de pouvoir étudier sans avoir à décohabiter (au moins sur leurs premières années d'études).

L'offre universitaire, à Saint-Etienne comme à Lyon, est complétée par l'offre des grandes écoles, à recrutement national voire international : l'Ecole Centrale Lyon, l'EM Lyon (qui dispose d'une antenne à Saint-Etienne), l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, les Ecoles nationales supérieures d'architecture (Ensa), etc..

2- L'offre d'enseignement supérieur : enjeu de maillage, de développement et de gestion des territoires locaux

Nous l'avons observé dans les développements précédents, une typologie des territoires locaux, sur lesquels sont présents les sites de l'enseignement supérieur de l'Amelyse, peut être dressée, mettant en perspective un maillage cohérent en la matière :

- la métropole lyonnaise : un territoire doté d'une offre complète de formations de l'enseignement supérieur, tant proposées par les trois universités - avec, chacune, une orientation disciplinaire permettant, au total, une offre pluridisciplinaire - que

par des grandes écoles, aux rayonnements national et international, notamment⁹;

- la métropole stéphanoise : un territoire doté d'une université pluridisciplinaire et de grandes écoles, avec un rayonnement plus local ;

- les agglomérations moyennes viennoise, berjallienne, caladoise et, plus largement, bressane et roannaise (hors territoire du Pôle Métropolitain pour les deux dernières), disposant d'antennes d'universités et de formations, essentiellement de premier cycle ;

- hors territoire du Pôle Métropolitain, mais proches de celui-ci, des sites de l'enseignement supérieur localisés dans des pôles urbains de taille plus modeste, à l'instar de Montbrison ou d'Ambérieu-en-Bugey.

Cette analyse géographique de l'offre de formations renvoie à une problématique nationale de l'articulation entre métropoles, agglomérations moyennes et petits pôles urbains, interrogeant les enjeux des territoires et les défis à relever par l'action publique.

Les formations universitaires : entre complémentarité régionale et ancrage dans les territoires locaux

Sur l'ensemble de l'Amelyse et, donc, du territoire du Pôle Métropolitain, les collectivités ont été actives au cours de ces dernières années et décennies dans l'accompagnement de l'implantation d'établissements ou de sites d'établissements de l'enseignement supérieur. Cela leur a permis de maintenir et d'attirer une population étudiante mais, aussi, de faire vivre et rayonner leur territoire. Aujourd'hui, et pour les prochaines années, l'enjeu est de conforter cette organisation tout en veillant à l'efficacité de ce système, en jouant la carte de la complémentarité entre territoires et en se positionnant sur les secteurs économiques porteurs. Les formations dispensées, dans les agglomérations moyennes par exemple, peuvent, effectivement, être en adéquation avec les besoins de compétences des entreprises locales. C'est, par exemple, le cas des spécialités porteuses telles que le textile et la mécanique à Roanne, ou l'agroalimentaire à Bourg-en-Bresse. Cela se vérifie un peu

moins pour les agglomérations moyennes du Pôle Métropolitain - Vienne, Capi, Villefranche-sur-Saône -, aux formations davantage pluridisciplinaires, qui n'ont pas de spécialisations économiques aussi importantes, à l'exception des métiers du médical/paramédical et du social, pourvoyeurs d'emplois, tant publics que privés, propres à tous les bassins de vie.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de recrutements post-études dans ces entreprises ou de la réalisation de stages ou de contrats d'apprentissages au cours de formations toujours plus nombreuses et spécialisées (S/BTS, Licences professionnelles et Masters en alternance), la relation avec le tissu économique local - au sens de la proximité - constitue un enjeu crucial pour l'attractivité économique de l'Amelyse.

« La question de l'insertion professionnelle des étudiants doit être (...) au centre des réflexions. L'intégration des formations, dans leur environnement économique, est

essentielle. Un travail important est mené par les acteurs sur ces questions d'articulation avec le tissu économique [...] Il existe des conseils de perfectionnement pour les Masters et Licences professionnelles. L'objectif est d'assurer un pilotage partenarial de la formation avant son lancement, et pendant sa mise en œuvre. Les entreprises, ou branches professionnelles, s'y investissent de manière plus ou moins forte. Les collectivités territoriales ont vocation à jouer un rôle de facilitateur, notamment en ce qui concerne la mise en relation. Tout ce qui pourra contribuer à l'adéquation quantitative et qualitative des formations aux besoins du tissu économique doit être encouragé, via un investissement fort dans ces conseils de perfectionnement, par exemple »¹⁰.

Cette "posture" constitue une autre forme "d'excellence", une "excellence locale", c'est-à-dire l'efficace correspondance de l'offre et de la demande actuelle du marché du travail local (figure n°11).

⁹Lyon 1 : sciences "dures" ; Lyon 2 : SHS ; Lyon 3 : droit, sciences de gestion.

¹⁰Fédération nationale des Agences d'urbanisme (Fnau), 1/2016, Abécédaire - Systèmes territoriaux régionaux. 92 p., p. 37. Consultable en ligne : <http://www.fnau.org/wp-content/uploads/2016/04/Sytere-NEW-BDEF.pdf>.

Figure n°11 : L'arbre de l'enseignement supérieur et l'enjeu de la mise en réseau entre établissements avec le monde économique

« L'enseignement supérieur est comme un arbre qui pousse sur le territoire et dont les rameaux se développent à la fois en matière de qualification (formation, insertion professionnelle), de nouveaux savoirs (la recherche), et d'innovations (transfert) en faveur du monde économique. La hauteur de l'arbre fait rayonner le territoire ; ses fruits le fertilisent et nourrissent son développement et les collectivités ont donc tout intérêt à soigner la croissance de cet arbre. Comme on sait maintenant que les arbres peuvent avoir des comportements sociaux, on peut aussi imaginer des développements de forêts, plus ou

moins denses, associant villes moyennes et métropoles dans des systèmes de coopération élargis. Même s'il existe des activités de recherche dans ces agglomérations, l'essentiel des équipes se concentre dans les métropoles pour des raisons de masse critique. Il faut donc que les sites de proximité s'inscrivent dans des réseaux plus larges à l'échelle des aires métropolitaines, intégrant l'université-mère et les pôles secondaires, des écoles, les laboratoires, la Région et les agglomérations, mais également le monde économique pour répondre aux enjeux d'insertion des étudiants, faciliter

la poursuite d'études, la montée en qualification et la diffusion des innovations sur le territoire souvent à partir de niches spécialisées. Les agglomérations sont en relation avec leurs tissus économiques et font donc le lien entre enseignement supérieur et monde professionnel. L'enjeu aujourd'hui est que ces agglomérations trouvent leur place dans les organisations régionales de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et optimisent le potentiel de leurs pôles universitaires comme levier de développement local. »

Source : Fédération nationale des Agences d'urbanisme (Fnau), 10/2017, Révéler le potentiel des agglomérations moyennes. Les Dossiers Fnau, 42 p., pp. 33-34.

L'attractivité des territoires comme critère de choix d'une formation universitaire

Si l'offre de formations est un critère important de l'attractivité d'un territoire, chaque étudiant opère une analyse "coût/avantage" des différentes formations possibles pour lui et ce, de manière plus évidente dans un contexte de crise économique.

« Parmi les critères, se retrouvent l'accessibilité, le logement, l'offre culturelle et sportive... Les collectivités territoriales se retrouvent, ainsi, face au défi de l'ac-

cueil de l'étudiant. Cela passe, notamment, par des réflexions sur l'intégration urbaine des campus, la recherche de lieux de rencontres et d'échanges « informels » entre étudiants de différentes disciplines, entre étudiants et professionnels, une offre attractive en matière de transports collectifs et de mobilité douce, des équipements culturels et sportifs adaptés¹¹ et une qualité urbaine.

Cette présence d'une population jeune est synonyme de dynamisme démographique et d'animation urbaine se traduisant par le "vivre-ensemble" qui s'incarne, notamment, par une porosité entre pratiques étudiantes et pratiques habitantes de ces territoires, une animation culturelle et associative, ou un tissu commercial adapté.

¹¹Fédération nationale des Agences d'urbanisme (Fnau), 1/2016, Abécédaire - Systèmes territoriaux régionaux. 92 p., p. 37. Consultable en ligne : <http://www.fnau.org/wp-content/uploads/2016/04/Sytere-NEW-BDEF.pdf>.

3- Vers une nouvelle donne territoriale de l'enseignement supérieur ?

Projection des effectifs étudiants pour les prochaines années

Au-delà des effectifs actuels, il convient d'appréhender les tendances de développement de l'enseignement supérieur dans le Pôle Métropolitain et de l'Amelyse pour la prochaine décennie afin de tenter de mesurer les dynamiques futures, à l'instar des travaux de prévisions menés par le Mesri à l'échelle nationale¹². Ces dynamiques révéleront les enjeux et, surtout, les défis que devront relever, en partenariat, les acteurs de l'enseignement supérieur et les décideurs des territoires locaux en matière de vie étudiante.

Pour cela, et pour être cohérent dans l'analyse, si on propose une prévision des effectifs étudiants qui s'appuie sur la base des hypothèses d'évolutions nationales calculées par le Mesri en 2020 (+5 % d'étudiants entre 2018 et 2028), le territoire du Pôle Métropolitain enregistrerait 215 609 étudiants en 2028 ; l'Amelyse, avec l'agglomération de Bourg-en-Bresse, compterait 221 459 étudiants la même année.

Ces prévisions nationales sont réalisées chaque année. La méthode de calcul de la projection des effectifs étudiants s'appuie sur les prévisions d'effectifs des classes

de Terminales (réalisée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports) déterminées, principalement, par les projections démographiques de l'Insee et par le taux de redoublement dans le second degré. Néanmoins et logiquement, cette méthode ne prend pas en compte des caractéristiques et singularités des territoires locaux, ou bien des phénomènes/événements qui peuvent les toucher (ouvertures/fermetures de formations, etc.).

¹²Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri), 4/2020, Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2019 à 2028. Note d'information du Sies. N°20.05. 10 p.. Consultable en ligne : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/57/1/NL_05_1276571.pdf.

Les possibles effets de la crise sanitaire et économique sur le système universitaire de l'Amelyse

D'une manière prospective, il est essentiel de mettre en perspective les conséquences possibles de la crise économique actuelle (liée, en partie, à la crise sanitaire des années 2020/2021 et au contexte international) en termes de dynamiques interterritoriales aux échelles du Pôle Métropolitain et, plus largement, de l'Amelyse (des conséquences qui feront, bien évidemment aussi, résonance sur l'ensemble du territoire national). Ces conséquences sont, volontairement, exprimées sous la forme d'hypothèses et de manière interrogative afin de mieux saisir les problématiques potentielles futures. A ce jour, il semble difficile d'y apporter des réponses ou des solutions tant l'incertitude est grande quant à l'évolution de cette crise et ses conséquences directes et indirectes.

- La crise économique et ses impacts sur le niveau de vie des étudiants et des familles des étudiants : cette crise fait peser une menace sur l'emploi des parents et, peut-être aussi, sur les "jobs alimentaires" des étudiants. Le risque d'un renoncement aux études pour certains jeunes peut être réel.

- Dans le même ordre d'idées, des étudiants pourraient rencontrer des difficultés plus importantes pour trouver un stage ou un contrat d'apprentissage dans certains secteurs d'activités touchés par la crise. In fine, leur insertion professionnelle pourrait s'avérer plus compliquée dans ce contexte économique morose. Dans le secteur privé, beaucoup d'entreprises des secteurs impactés par des pénuries de matières premières, par exemples, sont touchées ; dans le secteur public, des priorités budgétaires peuvent, également, limiter l'accueil de stagiaires ou d'apprentis.

- Les conséquences sur le lieu d'étude : même si le Crous peut atténuer les effets de la crise sur les familles via le versement de bourses mais aussi via l'accès plus aisé à un logement, certaines d'entre elles risquent de devoir arbitrer lorsque plusieurs enfants, en âge d'étudier, souhaiteront partir loin du domicile familial, en France (voire à l'étranger, si cela est possible). La question pourrait être, alors, la suivante : quelle possibilité de décohabitation lointaine pour les étudiants ?

- Si les capacités des étudiants à décohabiter se dégradent avec la crise, l'augmentation importante de la population étudiante, envisagée pour les prochaines années, sera-t-elle, en valeur relative (c'est-à-dire en proportion du nombre de jeunes en âge d'étudier dans le supérieur), aussi forte qu'imaginée avant 2020 ? Il est presque sûr que les grandes écoles continuent à attirer un public étudiant disposant de moyens financiers suffisants, mais qu'en sera-t-il des universités, certes plus abordables en termes de coûts d'inscriptions, mais qui, dans le cadre de certaines formations, ont un recrutement national ? Certains analystes évoquent la poursuite et, même, le renforcement d'un enseignement supérieur à deux vitesses ou à deux niveaux, souvent dénoncé en France. Côté universités, les Masters (deuxième cycle), de plus en plus spécialisés, sont susceptibles d'être plus impactés que les Licences (premier cycle), par exemple.

- Même si les « campus connectés »¹³, par exemples, tendent à se développer sur l'ensemble du territoire national¹⁴, le numérique et les cours à distance ne solutionneront pas tout. En effet, toutes les formations ne peuvent faire l'objet de ce type de cours, certaines disciplines demandant du présentiel et des travaux de "terrain".

D'autant que les campus connectés bénéficient de financements de l'Etat jusqu'en 2025 ; ensuite, ce sera aux collectivités territoriales de trouver des partenaires de substitution¹⁵.

En suivant ce raisonnement, à l'échelle du Pôle Métropolitain, les effets de la crise peuvent davantage profiter aux territoires stéphanois, viennois, éventuellement berjallien et caladois, qui offrent des formations supérieures à des étudiants originaires de ces territoires ou de territoires proches. En revanche, si la métropole lyonnaise ne perdra pas d'étudiants, elle pourrait ne pas connaître une hausse aussi importante, en proportion du nombre de jeunes en âge d'étudier dans le supérieur, qu'imaginée avant l'actuelle crise économique : il est possible que beaucoup de jeunes fassent le choix de la proximité du territoire d'origine (et ce, sur l'ensemble du territoire national). En recrutant davantage au niveau local, la métropole stéphanoise sera, peut-être, moins concernée.

Quoi qu'il en soit, pour la Métropole de Lyon, ce possible ralentissement ne s'accompagnera pas d'une baisse de la pression sur les marchés du logement, la pression initiale étant trop forte. D'autant que le pic de la démographie étudiante, issu de la génération née en 2000, et le taux exceptionnel de réussite aux sessions du Baccalauréat 2020 (95,7 %), 2021 (93,8 %) et, dans une moindre mesure, en 2022 (91,1 %), renforcent, mécaniquement, les effectifs de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, des universités, quelle que soit leur localisation. Enfin, il est à noter qu'un autre pic de démographie étudiante est attendu pour 2024 en raison d'un nombre important de naissances enregistrées en 2006.

¹³Selon le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « les campus connectés offrent la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite. Ils constituent de véritables nouveaux lieux de lien social dans les territoires enclavés. Labellisés par l'Etat et financés par le Plan d'investissements d'avenir, les campus connectés sont portés par une collectivité territoriale en partenariat avec une université et en lien avec le rectorat ».

¹⁴En mai 2022, il existait 68 campus connectés à l'échelle nationale, réunissant 1 000 étudiants environ, y compris des personnes en reprise d'études ou en formation continue, ou des personnes en situation de handicap. 2 campus connectés sont localisés dans l'Amelyse, sur les communes de Belleville-en-Beaujolais et de Tarare ; tous deux ont ouvert à la rentrée 2021.

¹⁵Source : la Gazette des communes (<https://www.lagazettedescommunes.com/807688/les-campus-connectes-luniversite-en-bas-de-chez-soi%EF%BB%BF/>), 19/5/2022.

4

Conclusion :

Quelques pistes et enjeux pour l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

Comme plusieurs autres agglomérations universitaires françaises, les Métropoles de Saint-Etienne et de Lyon ont mis en place, individuellement, un schéma visant à structurer et à exprimer l'ambition politique en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante.

A Saint-Etienne, le Schéma Campus 2030, élaboré en 2019, a fait l'objet d'un travail collaboratif mené avec les établissements, la Comue - Université de Lyon, la Ville de Saint-Etienne et les associations étudiantes. S'inscrivant dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER)

2022-2027, qui devrait être adopté à l'automne 2022, ce document servira de référentiel pour :

- anticiper les besoins d'infrastructures d'enseignement supérieur ;
- inscrire ces projets au sein des grands projets urbains stéphanois ;
- identifier les besoins liés à la vie étudiante ;
- mettre en lumière les liens entre enseignement supérieur, recherche, transfert technologique, entrepreneuriat et innovation.

A Lyon, le Schéma de développement universitaire (SDU) 2022-2032, en cours de rédaction, poursuit, peu ou prou, les mêmes objectifs, à l'échelle des 59 communes du territoire de la Métropole. A l'instar du premier SDU (2010-2020), son élaboration fait l'objet d'une gouvernance composée de la Métropole de Lyon, la Comue - Université de Lyon et ses établissements membres et associés, le Crous de Lyon et UrbaLyon, notamment.

Synthèse et principaux messages

- Un système universitaire semble se dessiner à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne. Ce dernier est composé de plusieurs niveaux : le bi-pôle composé de Lyon et de Saint-Etienne, plusieurs pôles secondaires (Vienne, Roanne, Villefranche...) et quelques villes moyennes (Montbrison, Annonay...).
- L'analyse suggère de renforcer le dialogue entre les territoires universitaires dans une logique de développement pour les territoires, ainsi que de qualité de vie et d'insertion professionnelle pour les étudiants.
- « La vie étudiante » est un moment singulier du parcours de vie des jeunes adultes. Il peut être marqué par des situations de fragilités économiques et sociales, que la crise sanitaire liée au Covid19 a parfois révélées ou renforcées. A ce titre, le nombre de logements à prix abordables pour la population étudiante, et la diversité de l'offre, constituent des données importantes dans la réflexion sur les conditions d'accès aux études supérieures et de réussite des étudiants.
- Les étudiants participent au développement des territoires et à leur rayonnement. L'étude pointe, à ce titre, l'enjeu des liens entre offre en formation de cycle supérieur et besoins en compétence des tissus économiques locaux. Plus globalement elle pose la question de l'accueil des étudiants comme facteur de dynamisme démographique et économique des territoires.

Une réalisation des agences d'urbanisme en collaboration avec le Pôle Métropolitain.

Directeur de la publication : Damien Caudron, d.caudron@urbalyon.org,
Benoît Gay, bgay@epures.com,

Equipe projet : Olivier Roussel, o.roussel@urbalyon.org
Nicolas Chausson, n.chausson@urbalyon.org,
Emmanuel Thimonier-Rouzet, e.thimonier-rouzet@urbalyon.org,
Claire-Marie Rouchouse, cmrouchouse@epures.com
Chloé Séon, cseon@epures.com

Infographie : Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne

une ingénierie métropolitaine au service des territoires

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont constitué en 2010 un réseau d'ingénierie au service des territoires.

La présente publication est issue de cette collaboration originale au service des acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.



Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

18 rue du lac - BP 3129
69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70
Télécopie 04 78 63 40 83
www.urbalyon.org



Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1
Tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09
www.epures.com